

BILAN D'ACTIVITES

portant les engagements et les réalisations 2015

« CIF CPF 2015 »

OPACIF/FONGECIF
Demandeurs d'emploi/Salariés

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. SYNTHÈSE QUALITATIVE	4
1.1 Contexte	4
1.1.1 Objectifs de la dotation	4
1.1.2 Modalités d'intervention du FPSP	4
1.2 Analyse de la mise en œuvre.....	4
1.2.1 Ingénierie.....	4
1.2.2 Partenariats	5
2. SYNTHÈSE QUANTITATIVE	6
Description des données quantitatives.....	6
Caractéristiques des formations	6
3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE	8
4. ANALYSE DES RESULTATS	10
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

En 2015, environ 350 conventions de soutien financier¹, s'inscrivant sur deux Conventions cadre², ont été mises en œuvre par les OPCA, OPACIF, FONGECIF, Pôle emploi et Conseils régionaux³. Au total, elles ont permis l'engagement financier de formations pour près de 600 000 participants.

Le présent bilan d'activités présente les données relatives au dispositif « CIF CPF 2015 ». Ce dernier a fait l'objet d'une dotation en 2015. Il a pour ambition de dresser un état de lieu des engagements en fournissant des éléments quantitatifs et financiers et des réalisations⁴ 2015 en fournissant des éléments qualitatifs, sur les formations et les participants⁵. Il permet d'avoir une vision globale du dispositif, des résultats et de son effet levier auprès des publics visés. Pour ce faire, ce bilan se base entre autre sur les bilans d'exécution rédigés par les structures bénéficiaires du soutien financier du FPSPP.

En 2015, le dispositif « CIF CPF 2015 » concerne 34 opérations à destination de 4 666 participants pour un montant réellement supporté par les OPACIF et FONGECIF de 43 703 654 € correspondant à un soutien financier du FPSPP de 4 786 452 €.

¹ Conclues suite à la publication d'appels à projets ou à l'octroi de dotations ; ces conventions sont aussi nommées « opérations ».

² Celle du 12 février 2013 et celle du 26 février 2015.

³ Structures bénéficiaires du soutien du FPSPP.

⁴ Les réalisations correspondent à des actions de formation financées en 2015.

⁵ Individus ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation ; ce sont les publics visés.

1. SYNTHÈSE QUALITATIVE

1.1 Contexte

Les données qualitatives présentées dans cette partie sont issues des 6 bilans qualitatifs reçus à la mi-juillet⁶, les autres porteurs n'ayant pas encore transmis leur synthèse ou ayant bénéficié d'un délai pour le dépôt de leur bilan.

1.1.1 Objectifs de la dotation

L'objectif de la mobilisation des heures du Compte personnel de formation (CPF) dans le cadre d'un Congés Individuel de Formation (CIF) est d'augmenter de manière significative le volume de départ en CIF, pris en charge par les OPACIF et Fongecif.

1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP

Le FPSPP prend en charge le financement des heures CPF au coût horaire réel de la formation dans la limite de 27,45 € / h et de 18 000 € pour l'ensemble de la formation ; il abonde également jusqu'à 100 heures CPF les comptes des demandeurs d'emploi.

Ce financement intervient uniquement sur les coûts pédagogiques afférents à la formation du salarié et de l'ancien salarié en contrat de travail à durée déterminée.

Seules les formations engagées en 2015 sont éligibles.

20 M€ et 20,3 M € ont été programmés initialement les 15 avril et 14 octobre 2015.

1.2 Analyse de la mise en œuvre

1.2.1 Ingénierie

De manière générale, les Fongecif et OPACIF ont mis en place une offre de service et une communication spécifiquement dédiées au dispositif « CIF CPF 2015 » : information téléphonique, mails, réunions collectives d'information sur le CPF et d'assistance à la création des comptes, élaboration de fiches pratiques informant du dispositif et de l'utilisation des heures, information générale sur le CPF via leur site Internet, plaquettes de communication, etc... A cela s'ajoutent des entretiens individuels durant lesquels les conseillers informent le candidat de l'éligibilité ou non de la formation envisagée et les incitent à mobiliser leurs heures CPF le cas échéant.

A noter également la nomination de « référents CPF » au sein des équipes des Fongecif et OPACIF qui participent aux différentes réunions sur le sujet et servent de relai en interne et en externe : auprès des bénéficiaires et du FPSPP.

Globalement, le dispositif « CIF CPF 2015 » a connu un démarrage timide, le premier semestre 2015 concentrant principalement les actions d'information et de traitement des difficultés d'ordre

⁶ Bilans qualitatifs des Fongecif Alsace, Champagne-Ardenne, Auvergne, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire et Réunion.

techniques (telle que l'enrichissement des listes, l'évolution du site de la Caisse des dépôts, etc...) et l'appropriation des textes réglementaires. Cependant, il est à noter que certains Fongecif (tels que les Fongecif Alsace et Auvergne) ont financé dès le mois de février 2015 les premiers dossiers CIF CPF sans attendre la notification des montants alloués par le FPSPP. Ces Fongecif précisent que cette initiative relève d'une volonté d'intégrer le dispositif à la construction des parcours de formation proposés aux futurs bénéficiaires.

Une nette augmentation des demandes de mobilisation des heures CPF est perceptible à compter du second semestre 2015.

Au vu des premiers retours des porteurs, il semblerait que la mise en œuvre de ce projet ait été très chronophage pour l'ensemble des équipes des Fongecif et OPACIF, tant en phase de conseil, qu'en phase d'instruction, puis de règlement. Les difficultés sont principalement dues à la complexité de la recherche des formations éligibles et aux contraintes de saisie dans le Système d'information (SI) CPF.

1.2.2 Partenariats

Seuls les Fongecif Auvergne et Alsace ont noué des partenariats dans le cadre de leur Convention « CIF CPF 2015 ».

Le Fongecif Auvergne a mené une action expérimentale avec l'AGEFIPH à partir de l'automne 2015, permettant un abondement par l'AGEFIPH des heures CPF mobilisées par les travailleurs handicapés à l'appui d'un dossier CIF (hors situations de maintien dans l'emploi couvertes par la convention habituelle conclue avec l'AGEFIPH). Deux personnes ont pu bénéficier de cet abondement en 2015 et la convention a été reconduite sur l'exercice 2016 et étendue à l'ensemble du territoire national.

Le Fongecif Alsace a quant à lui signé des conventions de partenariat avec l'ADEFIM, l'APEC et le Service public de l'orientation tout au long de la vie, dans le cadre du Conseil en évolution professionnel. L'accès facilité au CPF fait partie des objectifs de ces conventions et la mobilisation du CPF dans le cadre d'un CIF en est un des objectifs.

2. SYNTHÈSE QUANTITATIVE

Description des données quantitatives

En raison de la non-réception des données quantitatives et financières en termes de réalisation, au moment de la rédaction de ce présent bilan d'activités, les données suivantes sont basées sur les engagements de formation pris en 2015 par les Fongecif et OPACIF.

Le nombre d'actions de formation engagées en 2015 est de 4 666 formations. Sur les 34 OPACIF et Fongecif positionnés sur ce dispositif, seuls 28 ont transmis un état de leurs engagements 2015 sur le CIF CPF au FPSP⁷.

Caractéristiques des formations

Caractéristiques générales⁸

Nombre d'actions de formation engagées en 2015	4 666
Durée moyenne par action de formation	675,95h
Coût moyen par action de formation	9 366,41 €
Coût horaire moyen par action de formation	13,86 €

Sur les 3 153 971,15 heures de formation engagées en 2015, 338 262 heures de CPF ont été mobilisées par les bénéficiaires, ce qui équivaut à un financement du FPSP à hauteur de 11 %, soit 4 786 452 €.

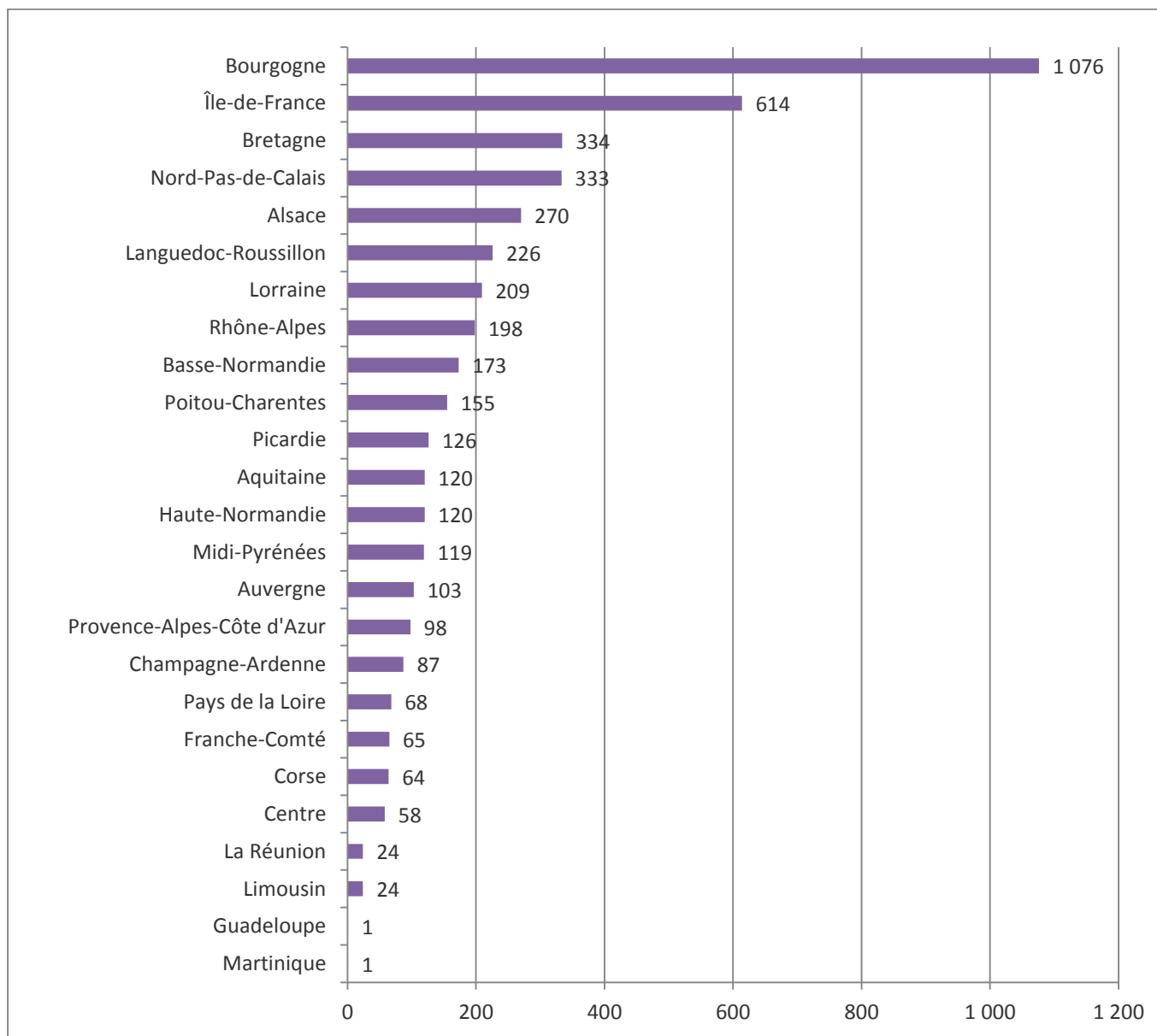
Le nombre d'heures CPF moyen mobilisées dans un parcours de formation est de 72,5h.

Il est à noter que les heures CPF mobilisées varient en fonction de s'il s'agit de salariés ou de demandeurs d'emploi. Ainsi, les salariés ont mobilisé 290 320 heures CPF, soit six fois plus que demandeurs d'emploi (47 942 heures CPF).

Les 4 666 actions de formation engagées en 2015 sont réparties comme suit dans les régions :

⁷ Les Fongecif Guyane, Guadeloupe, ainsi que le FAFTT, UNIFAF, AGECEF CAMA et OPCALIM n'ont pas engagé de formation sur ce dispositif.

⁸ Le détail par OPACIF/FONGECIF est présenté en annexes.



3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Pour rappel, ces données sont basées sur les engagements 2015.

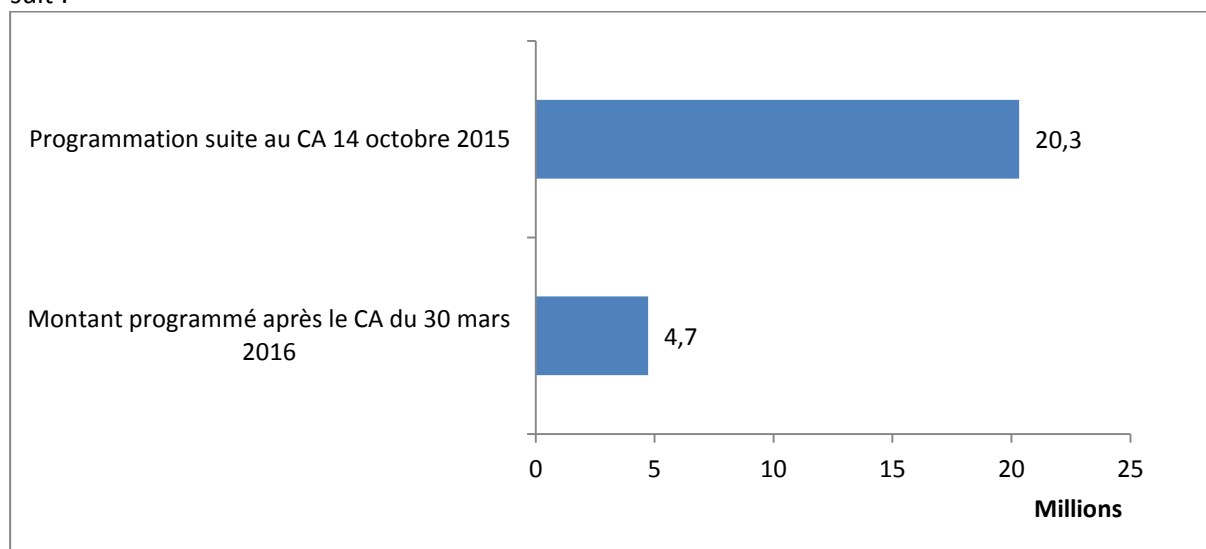
Le FPSPP intervient pour partie, sur les coûts réellement supportés par l'OPACIF/FONGECIF, en fonction des critères de prise en charge définis par les partenaires sociaux (voir ci-avant 1.1 Modalités d'intervention du FPSPP).

Ainsi, pour ce dispositif :

	Montant réellement supporté par l'OPACIF/FONGECIF	Montant pris en charge par le FPSPP
Dépenses totales	43 703 654 €	4 786 452 €

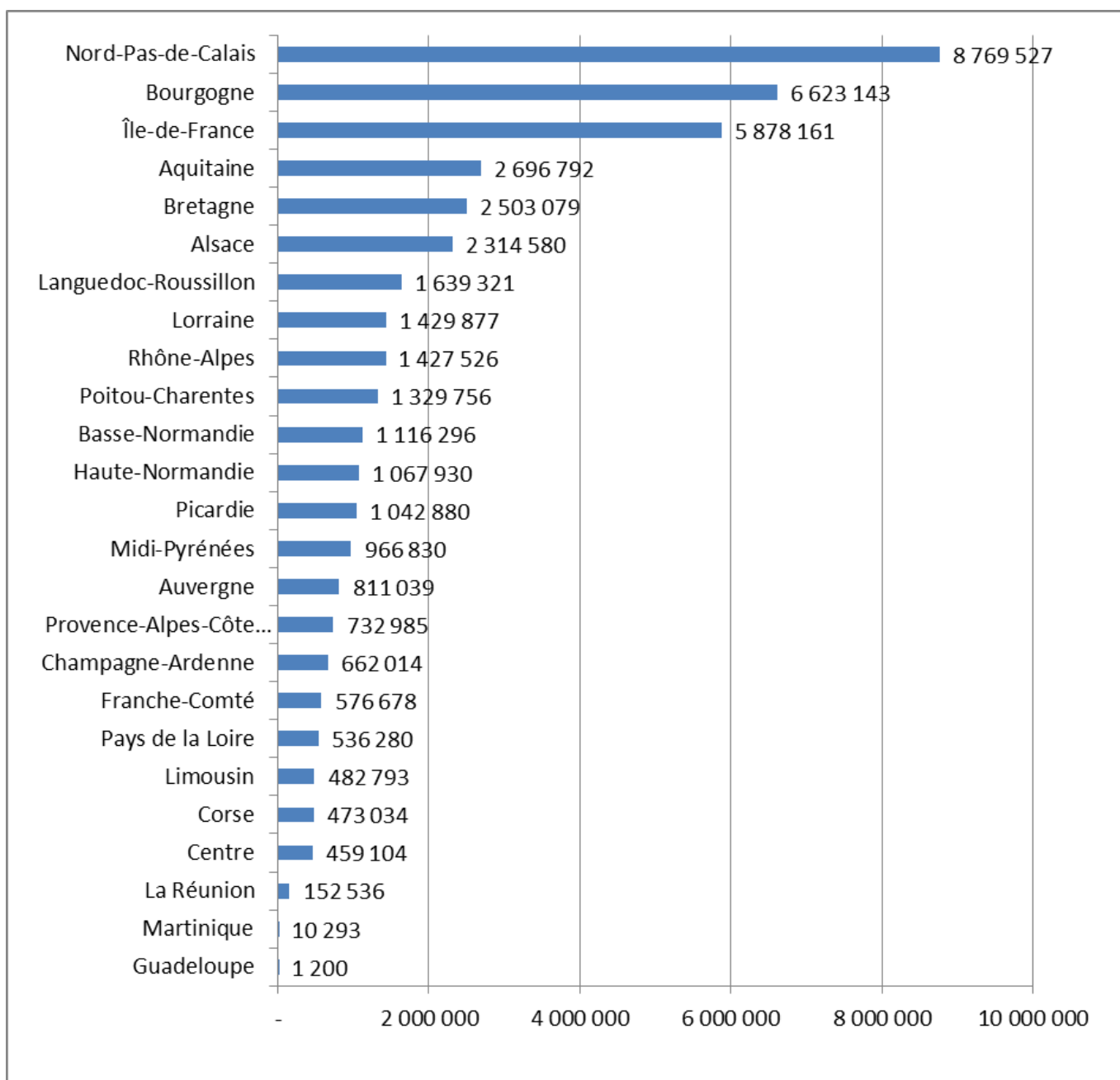
Au global, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 10,95% du dispositif, ce qui correspond à la prise en charge des heures CPF mobilisées dans le cadre d'un CIF.

Ces engagements de formation sont à comparer aux montants programmés par le FPSPP, comme suit :



Le taux d'engagement global sur ce dispositif est de 24%.

Enfin, les actions de formation engagées en 2015 par région sont les suivantes. Pour plus de visibilité du poids de chaque région au sein de dispositif, les données financières figurant dans le graphique ci-dessous se basent sur les coûts réellement supportés par les OPACIF/FONGECIF au titre des dépenses liées aux participants (43 703 654 €M€), et non uniquement sur la part FPSPP.



Il est intéressant de faire un parallèle entre la répartition du nombre de formation par région (le plus grand nombre de formations engagées l'a été en Bourgogne) et la répartition financière régionale (c'est en Région NPDC que l'engagement financier a été le plus important).

Cette différence peut en partie s'expliquer par le fait que le Fongecif Nord-Pas-de-Calais finance majoritairement des parcours de formation longs (en moyenne 958 heures contre 453 heures pour le Fongecif Bourgogne) et donc potentiellement plus chers (28 558,58 € par parcours en moyenne pour le Fongecif NPDC contre 6 165,84 € pour le Fongecif Bourgogne).

Ainsi, le Fongecif Bourgogne a engagé en 2015 plus de formations courtes et donc moins coûteuses.

4. ANALYSE DES RESULTATS

Il est encore trop tôt pour mesurer l'effet levier du financement du FPSPP puisque la majorité des actions de formation engagées en 2015 ne sont pas encore achevées à la date du dépôt des bilans.

Cependant, les porteurs ayant remis leur synthèse qualitative ont identifié plusieurs freins liés aux critères d'éligibilité et de prise en charge qui viennent s'ajouter aux difficultés techniques et réglementaires citées au point 1.2.1 *Ingénierie*.

Par exemple, le Fongecif Midi-Pyrénées pointe que la mobilisation des heures CPF dans le cadre du CIF aurait été plus utile si elle permettait d'aller au-delà des plafonds de durée applicables aux CIF.

Le Fongecif Auvergne, quant à lui, n'a pas souhaité intégrer dans son opération les accompagnements V.A.E. réalisés sur le temps de travail (compte tenu du plafonnement du coût horaire de formation à 27,45€), dans la mesure où le gain financier aurait été très faible au regard de la charge de travail liée à l'ensemble des opérations induites par la mobilisation du cofinancement (recherche de la certification éligible, saisie dans le SI CPF).

De plus, il est intéressant de noter que le nombre d'heures CPF dont disposent les stagiaires ne couvre que très partiellement les parcours de formation envisagés ce qui peut également freiner le départ en formation en l'absence de cofinancement.

Globalement, l'usage du CPF dans le cadre d'un CIF est contrasté selon la perception des conseils d'administration des différents Fongecif et OPACIF au regard de critères jugés parfois excluant que revêtent certaines listes de formation éligibles au CPF, et des risques d'iniquité dans le traitement prioritaire accordé par les FONGECIF à des projets ainsi cofinancés. Pour autant le niveau d'engagements réalisés, témoigne d'un intérêt croissant des commissions pour cette forme de cofinancement, comme de son acceptabilité par les bénéficiaires.

Cependant, il est fort probable qu'une articulation plus forte avec le CPF impliquera une réflexion sur l'organisation interne des Fongecif et OPACIF et de leurs priorités.

CONCLUSION

Au global, le FPSPP a soutenu en 2015 l'engagement de 4 666 formations au bénéfice de 4 182 salariés et 484 demandeurs d'emploi, correspondant à un soutien financier d'un montant de 4,8 M €. Le nombre moyen d'heures CPF mobilisées est de 72,5h au sein d'un parcours moyen de 675,95h.

Sur les 34 OPACIF, 6 n'ont engagé aucune formation incluant des heures CPF.

Le coût total des CIF mobilisant des heures CPF réellement supporté par les OPACIF/FONGECIF est de 43,7 M €, le soutien du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 10,95%, soit 338 262 heures CPF engagées et financées par le FPSPP.

Globalement, un sous-engagement massif est à constater sur « CIF CPF 2015 » principalement dû à un conventionnement tardif des porteurs (juin 2015), à une mise en œuvre chronophage du projet (difficultés technique et règlementaire) et à des difficultés liées à la recherche des formations éligibles dans le SI CDC. La plupart des difficultés peuvent s'expliquer par le fait qu'il s'agissait d'une année de démarrage.

Cependant, l'année 2015 peut être considérée comme une année de montée en charge progressive du dispositif. Cette montée en puissance se confirme d'ailleurs sur le dispositif reconduit en 2016 puisque 11 Fongecif et OPACIF⁹ ont déjà fait des demandes de fonds complémentaires, seul le Fongecif IDF a souhaité revoir sa dotation à la baisse et uniquement deux OPACIF (le Fongecif Guyane et AGEFIC CAMA) ont été déprogrammés.

Les partenaires sociaux ont souhaité maintenir leur appui à ce dispositif en programmant 13 852 000 € en 2016.

⁹ Fongecif Alsace, Auvergne, Bourgogne, Corse, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, NPDC, PACA, Poitou-Charentes et AFDAS.